



AU CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Cossonay, le 07 août 2020

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 04/2020 relatif aux comptes 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 39 du règlement du 8 septembre 2014 du Conseil Communal, la Commission des finances rapporte d'office sur les comptes.

La commission s'est réunie le 09 juin dernier en présence de la Municipalité incorpore, ainsi que de M. Augsburg, boursier communal. La commission c'est à nouveau réunie le 18 juillet et a ensuite finalisé ce rapport par échange de mail. Nous remercions la Municipalité et notre boursier pour les explications fournies.

Le contrôle des comptes a été effectué par le fiduciaire BDO les 13 et 14 mai 2020. Le rapport de révision nous a été distribué début juillet.

Sur la base de leur examen, il n'a pas été relevé de faits non conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et à son règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Résultats 2019

La commission des finances constate avec satisfaction que le résultat des comptes 2019 est bon. On constate que tout en effectuant des amortissements supplémentaires pour CHF 1'758'836.40 et une attributions aux réserves pour CHF 632'000.00 les comptes 2019 sont bouclés avec encore CHF 99'756.82 de bénéfice.

Recettes	23'089'807.52
Dépenses	19'719'524.30
Résultats avant amortissements	3'370'283.22
Amortissements prévus au budget	879'690.00
Amortissements supplémentaires	1'758'836.40
Attribution aux réserves	632'000.00
Résultat / bénéfice	99'756.82

Encaissements d'impôts

En 2019, le taux d'impôt communal était fixé à 71%.

Contrairement à 2018, les comptes 2019 concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques présentent une augmentation importante avec l'année passée. L'impôt passant de CHF 6'483'271.79 à CHF 8'268'682.959, soit +27.54 %. Le montant au budget était pour rappel de CHF 6'930'000.00.

Cette augmentation est en partie compensée par une baisse de l'impôt sur la fortune des personnes physiques.

L'impôt passe de CHF 1'471'235.22 à CHF 580'100.95, soit -60.57 %

Le montant de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (entreprises) passe quant à lui de CHF 711'492.25 à CHF 519'011.70, soit -27.05 %. Le montant au budget était de CHF 255'00.00. Nous précisons que dès l'année prochaine, les effets de la RIE III appellent à une certaine prudence.

En ce qui concerne les encaissements sur les droits de mutation, ils passent de CHF 354'112.25 à CHF 305'863.85, soit -13.63 %. Le montant budgété était de CHF 330'000.00.

Les impôts sur les successions et donations ont été moins importants qu'attendus passant de CHF 70'488.80 à CHF 2'864.40, soit -95.94 %. Le montant budgété était de CHF 200'000.00.

Ces 2 derniers postes sont, d'une part, difficiles à quantifier et, d'autre part, sujet à un décalage dans le temps (droits de mutation perçus à la signature des actes notariés).

Réseaux, Egouts et Epuration (EU+EC)

Les taxes uniques ont permis les encaissements suivants :

- CHF 1'235'312.30 (CHF 1'049'110.50 en 2018, soit +17.75 %)

Les taxes annuelles ont permis les encaissements suivants :

- CHF 496'643.90 (CHF 472'624.50 en 2018, soit +5.08 %)

Service des Eaux (Eau potable)

Les taxes uniques ont permis les encaissements suivants :

- CHF 390'238.45 (CHF 395'043.00 en 2018, soit -1.22 %)

Les taxes et les vente d'eau de consommation annuelles ont permis les encaissements suivants :

- CHF 501'029.65 (CHF 454'149.25 en 2018, soit +10.32 %)

Il faut bien comprendre que les taxes uniques indiquées ci-dessus, et qui représentent la grande majorité de ces encaissements, vont fortement diminués une fois que tous les PQ (Plans de quartier) déjà votés par le Conseil seront terminés.

Taxes communautaires

Comme prévu les taxes communautaires pour le PQ La Condémine-Stand (préavis 19-2016) ont permis d'encaisser CHF 806'400.00.

Fonds de Péréquation

La participation au fonds de péréquation pour l'année 2019 est stable. Il passe de CHF 2'368'452.00 à CHF 2'472'331.00, soit une augmentation de 4.34 %.

Enseignement primaire et secondaire

Les coûts de l'élève sont globalement passés de CHF 1'560'317.75 à CHF 1703797.54, soit une hausse de 9.20 %. Le montant budgété étant de CHF 1'803'660.00.

Pour information, le coût de l'élève est le suivant :

Primaire (Part ASI CoPe pour 7 mois)	CHF 1'654.11
Primaire (Part ASI COVV pour 5 mois)	<u>CHF 1'950.00</u>
Primaire Total 2019	CHF 3604.10
Secondaire Total 2019	CHF 4'376.05

Amortissements

Cette année les amortissements prévus ont pu être réalisés pour un montant de CHF 879'690.00 (budget CHF 968'575.00).

Par contre, des amortissements non prévus ont pu être consentis pour CHF 1'758'836.40.

La baisse des amortissements prévus s'explique par 5 amortissements budgétés, mais non effectués pour cause de travaux non terminés :

- Mise en séparatif hameau d'Allens - CHF 15'250.00
- Chemin du Géôlier - CHF 9'900.00
- Rue du Four - CHF 12'180.00
- Chemin du Passoir - CHF 28'375.00
- Avenue du Funiculaire - CHF 15'130.00
- Travaux de rénovation Collège des Chavannes - CHF 7'920.00

Les amortissements supplémentaires relevant ont été les suivants :

- Salle Polyvalente (CossArena) + CHF 500'000.00
- EP Rte de la Sarraz + CHF 15'823.60
- Rue des Etangs + CHF 1'021'089.85
- Chemin du Géôlier + CHF 112'868.10
- Ascenseur Maison de Ville + CHF 108'054.85

Plafond d'endettement et quotité de la dette

Le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 est pour rappel de CHF 60 mios.

La dette de la commune de Cossonay au 31.12.2019 est de CHF 29'967'611.74.

L'amélioration de la quotité brute (hors association intercommunale) de 148.47 % en 2018 à 132.53 % en 2019, est due à l'augmentation des revenus de la Commune et une baisse de la dette (diminution de la dette de CHF 654'615.40 en 2019 contre CHF 2'626'827.10 en 2018). Grâce à cette amélioration de la situation, la quotité de la dette brute consolide sa place dans la fourchette « moyenne ».

Les parts de Cossonay dans les associations intercommunales sont les suivantes :

	Quote-part	Emprunt au 31.12.2019
ASICoPe	1'172'134.22	4'759'775.51
AIPCV	951'955.10	6'000'000.00
AIEE	4'209'743.51	12'700'000.00
ASICOVV	3'500'000.00	1'561'120.51
ASPIC	15'000'000.00	3'569'831.63

Ces montants n'entrent pas dans la quotité de la dette brute.

N° Compte	Désignation	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
220.3210	Dettes court terme	3'541.85	10'000.00	3'061.30
220.3223	Dettes long terme	22'909.74	41'210.00	29'369.04
	Total	26'451.59	51'210.00	32'430.34

Pour finir, comme nous vous le présentons depuis plusieurs années, voici le **récapitulatif des budgets, amortissements et comptes** de ces dernières années (arrondis au millier) :

Année	Budget		Comptes				
	Avant amort.	Après Amort.	Avant Amort.	Amort. obligatoires	Après amort. obligatoires	Amort. Supplément.	Résultats finaux
2009	387'000	-828'000	2'730'000	1'188'000	1'542'000	1'352'000	191'000
2010	57'000	-1'163'000	1'250'000	1'134'000	116'000	107'000	9'000
2011	606'000	-606'000	1'848'000	1'204'000	644'000	521'000	123'000
2012	638'000	-467'000	1'633'000	947'000	686'000	623'000	63'000
2013	130'000	-894'000	2'118'000	898'000	1'220'000	1'182'000	38'000
2014	484'000	-444'000	1'251'000	1'053'000	(a) 393'000	387'000	6'000
2015	516'000	-879'000	62'000	(b) 1'395'000	(c) 1'330'000	- 578'000	-755'000
2016	929'000	-425'000	2'787'000	1'953'000	834'000	818'000	16'000
2017	1'451'000	116'000	3'510'000	1'526'000	1'984'000	1'965'000	19'000
2018	1'794'000	431'000	2'065'000	874'000	1'191'000	(d) 1'190'000	1000
2019	1'476'000	507'870	3'370'000	880'000	2'490'000	(e) 2'391'000	99'000
Total des amortissements supplémentaires effectués						9'958'000	

- a) Un prélèvement sur fond de réserve de CHF 195'007.00 avait été effectué, sinon résultat de CHF 198'000.00 après amortissement obligatoire
- b) Amortissement prévu au budget
- c) Résultat calculé avec amortissement prévu au budget
- d) Attribution Fonds de réserve pour « Pertes sur débiteurs impôts »
- e) Amortissements supplémentaires de CHF 1'759'000.00 + Attribution sur Fond de réserve « Autres attributions » de CHF 632'000.00

Juste avant de conclure ...

La CoFin estime qu'à l'avenir les budgets devraient être calculés un peu plus « serrés », plutôt que de toujours avoir des amortissements extraordinaires importants.

Certes, c'est toujours mieux de pouvoir faire un peu plus que devoir faire un peu moins que ce qui était prévu, mais CHF 1'758'836.40 c'est beaucoup plus que prévu, et ce n'est pas normal que nos citoyens d'aujourd'hui payent pour ce qui est prévu demain.

Pour information les comptes 2019 n'incluent pas les préavis (voir ci-dessous) acceptés par le Conseil, mais qui ne sont pas achevés.

N° Préavis	Préavis	Crédit Accordé
12/2006	Réaménagement réseau d'eau	3'991'197.00
02/2013	Crédit d'étude campagne des Chavannes	389'009'00
03/2015	Mise en séparatif hameau d'Allens	1'928'515.00
07/2015	Campagne des Chavannes	676'220.70
02/2016	Rue du Four	1'079'468.00
16/2017	Mise en séparatif avenue du Funiculaire	973'823.00
04/2017	Chemin du Passoir	1'262'250.00
01/2018	Chemin du Stand	701'665.00
02/2018	Route de Morges Secteur Nord	683'985.00
05/2018	Complexe des Chavannes	3'739'533.00
06/2019	Séparatif EU & EC Petite Rue	3'477'094.50
	Total	18'902'760.20

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport réf. 04/2020 sur les comptes 2019
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée d'étudier l'objet
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide :

D'adopter les comptes communaux de l'exercice 2019 tels que présentés.

Pour la commission des finances :

Renata Bosco Ehrbar

Joachim Cretegy

Gaël Girardet

Thomas Sigrist

Philippe Zufferey (rapporteur)

.....

.....

.....

.....

